

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 6

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

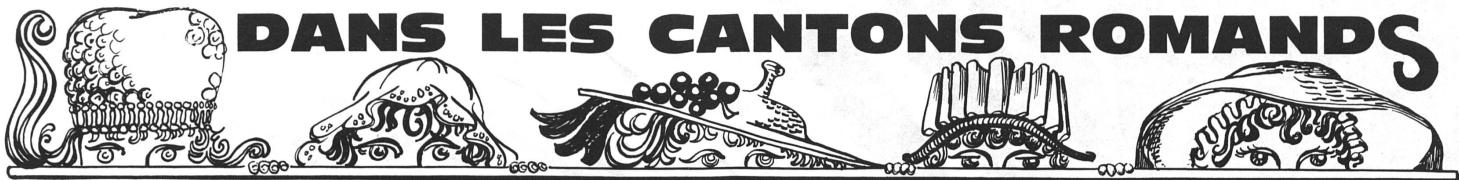
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



GENÈVE

Elles viennent de passer une maturité classique : pourquoi ?

Elles sont 26, réparties en deux classes mixtes au collège Calvin et, avec leurs camarades masculins, terminent ces jours-ci leurs derniers examens, dans la section dite « classique ».

A côté de ce programme officiel, un certain nombre d'entre eux mènent parallèlement des études musicales parfois même très poussées où exercent une activité d'ordre social qu'ils considèrent comme un complément indispensable à leur travail scolaire.

Ma cousine Jeanne, elle, considère qu'une bonne formation ménagère constitue l'idéal le plus enviable à proposer à une jeune fille ; j'ai plaidé la complémentarité des sexes, les dons variés des adolescentes, la diversité des goûts et des formes d'intelligence, la nécessité que les qualités spécifiquement féminines soient présentes dans le plus grand nombre possible de professions, en un mot, j'ai plaidé la culture, mais je n'ai pas convaincu ma cousine Jeanne qui en a appelé à l'union sacrée des vertus strictement domestiques et de la femme au foyer : « A quoi cela leur servira-t-il dans la vie, tout ce grec et ce latin ? ».

FORMATION EN VUE DE LA PROFESSION

Nelly voulait être archéologue et c'est donc tout naturellement qu'elle s'est orientée vers les langues anciennes ; et plus, elle a évolué, et c'est une vocation d'institutrice qu'elle s'est découverte... sans pour autant regretter cette orientation. « La langue grecque, dit-elle, est une des plus vivantes que je connaisse. Cela se manifeste, par exemple, par la souplesse d'esprit qui nous est nécessaire pour l'approcher. C'est peut-être ce que l'étude des langues anciennes, et plus particulièrement celle du grec, m'a apporté : souplesse de l'esprit. »

Geneviève est entrée en classe que parce qu'elle n'avait pas de difficultés scolaires, mais sans motif particulier ; elle se destine à une carrière scientifique sans pouvoir encore préciser laquelle ; ce qu'elle a apprécié surtout dans l'apprentissage des langues anciennes, c'est l'accès à la connaissance des civilisations dont nous sommes les héritiers, et une meilleure compréhension de la langue française ; elle a aimé aussi les branches dites secondaires comme la philosophie, l'histoire, justement parce qu'elles lui ont fait connaître des domaines qui sortent de ses préoccupations habituelles. « Elles m'ont apporté une ouverture d'esprit, une « culture », mais « passer quatre ans enfermés dans les livres, ce n'est pas complet, comme vie... je fais partie des USF, je suis responsable d'une équipe de fillettes... Il faut compter environ une demi-journée par semaine, mais qu'est-ce que c'est par rapport à ces contacts humains indispensables ? »

Pour Claudine, le classique a été la voie qui lui ouvrirait toutes les autres puisque, à l'heure du choix, elle ne savait encore à quel avenir elle se destinait ; cet avenir, elle l'envisage actuellement sous la forme d'études médicales, mais avec une certaine crainte « parce que souvent les femmes ne peuvent accéder aux mêmes fonctions que les hommes ».

PRÉPARATION A LA VIE

Geneviève, déjà, soulignait que, les études, ce n'est pas toute la

vie, c'est donc en dehors du cadre scolaire qu'elle a exercé une activité responsable ; en échange du temps donné, elle a reçu un élément d'équilibre dont elle ressentait le besoin ; l'attitude de Geneviève mérite que nous nous y arrêtions un instant : en premier lieu, je relèverai que Geneviève a surmonté et dépassé la réaction naturelle, négative, qui consiste à déplorer que l'institution scolaire ne vous arme pas pour la vie ; en deuxième lieu elle a passé des paroles aux actes ; telle a été sa forme de participation, solution à laquelle plusieurs de ses camarades ont aussi eu recours, comme nous le remarquions au début ; on ne voit pas pourquoi la participation tant réclamée ne serait pas aussi cela puisque le désir des jeunes d'être associés à toutes les formes de relations humaines déborde largement le cadre scolaire. Nelly, de son côté, affirme que l'école se révèle incapable de développer l'individu dans son intégrité et se sent préoccupée très personnellement par tous les problèmes de la participation ; comme Geneviève, Claudine a pris des responsabilités dans un groupe de jeunes.

ETES-VOUS FÉMINISTE ?

A cette question, les trois jeunes filles ont répondu OUI, avec des développements intéressants. Nelly emploie un mot joli, et plein de sens ; elle ne parle pas de droits, mais de dignité : « Je réclame la même dignité pour l'homme et pour la femme, et la dignité de l'homme n'est pas dans le métier qu'il exerce mais dans sa propre personne. Homme ou femme, nous avons sans doute d'autres vocations à remplir, puisque si différents. C'est pourquoi il y aura toujours des métiers spécifiquement féminins ou masculins. Ce qui ne doit empêcher aucun homme de devenir nurse s'il a le goût de cette profession et les qualités nécessaires à cela. De même, pourquoi tenir une femme à l'écart du métier de démineur (Réd. : Nous en avons connu une !) si elle a des biceps assez respectables ? ».

Geneviève pense que la femme peut et doit acquérir les mêmes situations que l'homme, et donne la direction d'entreprises comme exemple. « Je ne vois pas pourquoi, écrit Claudine, il doit y avoir une rivalité entre hommes et femmes sur le plan professionnel ; il doit y avoir plutôt égalité, collaboration. Je suis féministe, toutes les femmes devraient l'être mais certaines seraient les dignes épouses des seigneurs grecs ou persans... Or une femme est une citoyenne à part entière. »

Le travail a été fait pour l'homme et non l'homme pour le travail, précise encore Nelly ; ce travail doit devenir par excellence l'occasion d'un véritable épousonnement ; le rôle de la femme dans la cité, c'est de contribuer à humaniser le travail. Et la conclusion, nous la demanderons à Geneviève : « ... je vis dans la cité, j'utilise ce qu'elle fait, cela me concerne ; tout n'est peut-être pas parfait, mais alors il faut que je m'exprime, que je participe à cette vie. C'est une espèce de grande communauté (même si en elle nombreux sont ceux qui ne s'en rendent pas compte !) ; or, une communauté vit grâce à l'ensemble des efforts particuliers ». J. L.

UN ANNIVERSAIRE POUR LES SOROPTIMISTES

Le club soroptimiste genevois est le plus ancien des clubs de Suisse ; ses membres ont fêté son 40^e anniversaire les 13 et 14 juillet. Il faut relever qu'à cette occasion un don de 5000 francs a été fait au Mouvement de la Jeunesse suisse romande.

Les séances mensuelles à l'Hôtel de la Résidence sont toujours l'occasion, pour les participantes, d'élargir leur horizon grâce à des exposés sur différents sujets et de renforcer les liens de l'amitié et de la solidarité féminine. Le rapport pour l'exercice 1969-1970, présenté à l'assemblée annuelle par le président du club, Mme F. Balmer, pharmacienne, retrace brièvement l'intéressante et enrichissante activité de la section d'origine des soroptimistes suisses.

LE SOU JOSÉPHINE BUTLER

L'Association du Sou Joséphine Butler a groupé le 25 mai, à Cologné, une vingtaine de collectrices, en réunion annuelle.

L'Association du Sou, en effet, fondée en 1979 sous l'inspiration de Joséphine Butler par Mme Betsy Cellier, groupe des personnes désireuses de travailler dans l'esprit chrétien à la réadaptation de leurs sœurs malheureuses : jeunes filles inadaptées, mères célibataires, prostituées.

Une cinquantaine de collectrices recueillent à Genève, de modestes cotisations et versent ces dons à des organisations spécialisées telles que le Foyer d'accueil, La Retraite, etc.

LA RETRAITE

L'assemblée générale de la Retraite a eu lieu le 30 avril 1970. En 1969, la Retraite a accueilli 20 jeunes femmes qui ont mis au monde 14 garçons et 6 filles, dans diverses cliniques de Genève ou à la Maternité. Les séjours ont varié entre une semaine et six mois de sorte que la maison a été remplie continuellement. Par rapport à l'année dernière, on a constaté une assez forte diminution des adoptions (10 enfants sur 20).

CHEZ LES FEMMES LIBÉRALES LES PARTIS DANS LA DÉMOCRATIE

« L'utilité des partis dans la démocratie », tel était le thème de l'exposé que Mme Marcelle Prince a présenté, le 28 mai, devant le comité de la commission féminine du parti libéral. Mme Marcelle Prince est membre du comité central et ancien membre du bureau central du parti libéral. En outre, elle préside ad interim l'Association genevoise pour le suffrage féminin.

Les partis politiques, que sont-ils ? Des groupements de personnes animées d'un idéal à peu près commun et qui veulent appliquer un même programme politique et social.

On ne peut pas se passer de partis en démocratie, mais notre système présente deux défauts, (deux faiblesses) :

1. lors des votations, la démagogie est difficilement évitée ; les partis cèdent facilement à la tentation de « faire des promesses » ;

2. notre respect de la majorité tel qu'il est conçu est un inconvénient. Les élus sont pour la moitié des votants plus un. Lorsqu'on voit se prononcer 11 % des citoyens, on sait que la décision peut être prise par le 6 %.

Cette façon d'apprécier un scrutin paraît donc erronée à Mme Prince, qui préconise un autre système, par exemple exiger plus des deux tiers des votants pour considérer une mesure comme adoptée.

Le débat fut ensuite ouvert, on discute avant tout de la « fausse majorité ». Que faire pour lutter contre l'abstentionisme ?

On constata que voter sans comprendre le problème posé est un acte très grave.

F. J.

MEMENTO

Thonon, 15 juillet au 15 septembre : exposition « Faune et flore du bassin lémanique ». J. L.

NEUCHATEL

Préoccupations de l'Association des infirmières et infirmiers suisses

L'Association suisse des Infirmières et Infirmiers diplômés (7780 membres) a tenu son assemblée annuelle le 23 mai à Neuchâtel.

Les sujets essentiels préoccupant l'Association touchent aux conditions de travail (révision du contrat-type de travail, analyses de postes, prévoyance pour la vieillesse), à la formation (aussi bien à la formation de base qu'à celle des cadres, au perfectionnement et à la spécialisation), ainsi qu'à la qualité des soins (questions d'organisation dans la situation complexe des hôpitaux d'aujourd'hui).

Après avoir pris l'initiative d'entreprendre l'étude des soins infirmiers en Suisse, l'Association a publié, l'année passée, le rapport : « Étude sur l'utilisation du personnel soignant dans les services de malades ». Les relations avec les membres individuels, avec les autres professions paramédicales, avec les autorités et avec le public, la publication de la revue professionnelle, ainsi que la collaboration active avec des organisations internationales,

en particulier avec le Conseil international des infirmières, ont également occupé les responsables de l'Association et de ses sections. Le rayon d'activités des infirmières doit être constamment analysé et redéfini sur la base des changements de situations. Un moyen précieux en vue d'une telle appréciation est constitué par l'« Étude des soins infirmiers en Suisse », citée plus haut, et qui fait l'objet de discussions animées dans tout le pays. . . .

Mme Liliane Bergier, professeur à l'Ecole supérieure d'infirmières à Lausanne, a été élue nouvelle présidente centrale, en remplacement de Mme Nicole F. Exchaquet (huit ans de présidence assumée avec compétence et inlassable dévouement). Mme Bergier est très au courant des problèmes de l'Association, car elle a fait partie durant plusieurs années du Comité central, dont elle a été vice-présidente ; depuis trois ans elle a présidé la section Vaud-Valais de l'ASID.

EXPOSITION FÉMININE RÉTROSPECTIVE ALICE PEILLON

Du 11 avril au 3 mai, s'est tenue, à la Galerie des amis des arts, une exposition des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs et, notamment, une rétrospective Alice Peillon.

Nombreux visiteurs ont eu la joie de contempler ces harmonieux et lumineux paysages, exécutés à l'huile ou au pastel qui sont si caractéristiques de l'art de l'artiste. Il y avait aussi des dessins évocateurs — de merveilleux paysages de neige — et des sculptures ravissantes traitées avec humour et amour.

D'autres artistes exposaient leurs œuvres : Marie-Claire Bodinier, Alix Chatenay-Druy, Baucis de Coulon, Maryse Guye-Veluzat, Eliane Sterling, Anne Monnier, Violette Nestlé, Armande Oswald, Heidi Perret, Alice Perrenoud, Anne-Charlotte Sahl.

NOUVELLES PRÉSIDENTES DE CONSEILS GÉNÉRAUX

A Môtiers, Mme Madeleine Schneberger assure la plus haute charge communale, charge qui a été confiée, à Cornaux, à Mme Rose-Marie Berger, et à Fontainemelon à Mme Pierrette Gschwend.

VAUD

55e assemblée générale des Unions de femmes

Si tout le monde connaît l'existence des Unions de femmes, beaucoup de gens, par contre, ignorent les buts qu'elles se sont fixées. Aussi, lors de la 55e assemblée générale de la Fédération cantonale qui se déroulait à Montreux le 21 mai, la présidente, Mme S. Pernet, rappelait l'essentiel : développer un esprit de solidarité parmi les femmes, représenter un centre de ralliement, défendre des principes d'éducation intellectuelle, civile et morale et coopérer, dans un esprit neutre, au bien du pays. Mme Pernet cita ensuite une liste impressionnante d'œuvres sociales lancées ou gérées par des Unions de Femmes : garderies, trucs amicaux, layettes, parrainages de personnes âgées, ventes, etc.

C'est une ambiance chaude et sympathique qui règne dans ces rencontres annuelles. Plus de 130 participantes s'étaient réunies à Montreux où elles eurent le privilège d'entendre un exposé sur le « dialogue » donné par M. Daniel Courvoisier, directeur de la « Mairi tendue ». Cet homme qui, à l'heure de la course contre la montre, sait consacrer tout le temps nécessaire à l'audition de la déresse d'autrui, a démontré avec des mots tout simples, mais qui venaient du cœur, la différence fondamentale existante entre personne et personnage, entre conversation et dialogue. Les obstacles principaux à un véritable dialogue sont souvent le manque de temps, la manie de couper la parole à son interlocuteur

pour lui donner un conseil ou se citer en exemple, le désir de minimiser le problème de l'autre, alors qu'il ne faudrait que le déramatiser. Ce qu'il faut avant tout, c'est établir une relation chaleureuse et s'attacher à développer la qualité et la vérité de l'échange.

VAUD L'IMPOSITION DE LA FEMME MARIÉE

Les députés du Grand Conseil se sont occupés, le 19 mai, de la modification de la loi sur l'impôt. Ils ont rejeté à une faible majorité la possibilité d'une déduction d'imposition sur le gain de la femme mariée, selon la proposition popiste qui visait à obtenir une déduction de 10 %, mais au maximum de 1000 francs.

Le revenu de la femme mariée continuera donc à s'ajouter à celui de son mari. Leurs gains ajoutés seront, comme par le passé, très sévèrement imposés puisqu'ils atteignent, avec cette manière de faire, des tranches élevées du barème d'imposition.